



## Manipulation Héritage Maladie Adoption

Par **jacque33**, le **16/12/2011** à **11:14**

Bonjour, j'ai 39ans, je suis enfant de famille recomposée ma mère a 4 enfants: 3 filles d'un premier mariage et moi avec son mari actuel. Ma mère est fâchée avec ses trois premiers enfants depuis des années. Mon père est en phase terminale d'un cancer généralisé foudroyant, à la demande de ma mère, qui est très dure et froide, j'ai dû lui préparer moi-même son caveau(chose horrible). Mais ma mère a aussi depuis découvert qu'elle avait des tumeurs au cerveau. Elle s'est faite soignée mais elle est depuis très perturbée. J'ai été là au maximum pour eux mais ma mère estimait que je n'en faisais jamais assez elle était audieuse avec moi m'a rejeté et dans une dispute m'a avoué que mon père n'était en fait pas mon vrai père, elle l'a en fait toujours trompée et ne l'a pas aimé. Après cela elle m'a interdit de "remettre les pieds" chez eux. Mon père, était si faible qu'il n'a pas eu la force de s'interposer et m'a juste demandé d'excuser ma mère. Alors depuis je n'ai plus de nouvelles et ma mère refuse que j'en ai. Je suis anéanti par ces problèmes de maladie qui touchent mes parents et en plus j'ai dû entendre que mon père n'est pas mon vrai père mais pour moi cela n'a rien changé concernant l'homme qui m'a élevé, qui est et restera pour moi toujours mon père. Mais pour continuer à me détruire j'ai appris hier que deux des enfants de ma mère ont depuis tous ça renoué avec elle, je sais que c'est par intérêt et qu'ils n'ont jamais été là pour elle mais ma mère n'a plus vraiment toutes ses facultés de jugement. Le comble est que l'une de ces deux filles l'a amenée chez un notaire pour qu'elle me déshérite. Le notaire lui a dit que cela n'était pas possible mais que le seul moyen pour me léser est que mon père adopte l'une de mes demi-soeur afin de me prendre une partie de mon héritage. En effet je devrais avoir, si le drame devait arriver à mes deux parents, la part intégrale de mon père puis un quart de celle de ma mère mais elle veut me réduire la part du côté de mon père en lui faisant adopter une de ses filles. Ce n'est pas tant pour une question d'argent que je veux me défendre mais surtout parce que ma mère a menti à mon père et à moi durant 39ans sur nos liens de parenté et je refuse qu'elle puisse en plus de ça profiter de sa faiblesse pour lui faire adopter une de ses filles. Pouvez-vous me conseiller s'il vous plaît sur mes recours possible. Une adoption est-elle légalement faisable sachant qu'elles ont elle leur père? Merci d'avance de me conseiller.

Par **Claralea**, le **22/12/2011** à **00:58**

Si votre père est très faible et plus vraiment toute sa tête, faites une demande de tutelle pour lui, ça évitera qu'il adopte n'importe qui au seuil de sa fin de vie